



**TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE
MAXELLENDÉ
PHASE 04 : TRANCHE OPTIONNELLE 03**

**DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE SES
DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DES 24 MAI 2020 ET 07 SEPTEMBRE 2020**

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL – est sollicitée pour un montant de 370 230,72 € pour les travaux de sécurisation et de restauration de la Basilique Sainte Maxellende – Phase 04 : tranche optionnelle 03.

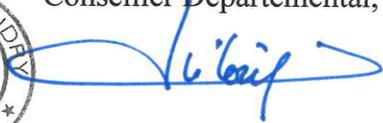
ARTICLE 2 – Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 925 576,81 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

- * une subvention d'Etat – DSIL – de 370 230,72 €
- * une participation du porteur de projet de 555 346,09 €

Fait à Caudry, le 07 février 2024

Le Maire,
Conseiller Départemental,




Frédéric BRICOUT